

CAPA JARDINIER PAYSAGISTE

NIVEAU 3

4 ^{ème} / 3 ^{ème} Orientation ~ BAC PRO Gestion des Milieux Naturels & de la Faune ~ CAPA Jardinier Paysagiste ~ BP Aménagements Paysagers ~ BPREA Polyculture-Elevage	<p>Objectif</p> <p>Former des ouvriers qualifiés en paysage, capables de réaliser des travaux de création et d'assurer les travaux nécessaires à l'entretien des jardins espaces verts.</p>
<p>Pré requis, modalités d'accès</p> <p>Après une 4^{ème} ou une 3^{ème} Etre âgé de 16 ans ou avoir 15 ans en sortie d'une classe de 3^{ème} ou sortir d'un CAP Signer un contrat d'apprentissage (ou contrat de professionnalisation) avec un employeur</p>	<p>Capacités visées</p> <p>Le CAPA est constitué de 7 blocs de compétences :</p> <p>Capacités générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> CG1-Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux CG2-Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle CG3-Interagir avec son environnement social <p>Capacités professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> CP4-Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager CP5-Réaliser des travaux d'aménagement paysager CP6-Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements CP7-Réaliser l'entretien des cours d'eau
<p>Contenu de formation</p>	<p>Enseignement professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biologie végétale, agronomie, écologie, reconnaissance des végétaux • Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager : <ul style="list-style-type: none"> - Entretenir la végétation - Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères • Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux - Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères (arrosage, petite maçonnerie...) • Effectuer des travaux liés à l'entretien courant et à la réparation des matériels et équipements • Réaliser l'entretien des cours d'eau <p>Enseignement général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expression et communication • Éducation Socio-Culturelle • Mathématiques • Sport • Bureautique et culture numérique • Protection sociale et droit du travail • Gestes et postures – Santé et sécurité au travail • Développement durable
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Formation qui s'appuie sur l'alternance et le vécu des apprentis en entreprise Apports théoriques en salle avec outils de communication et de projection Mise en situation sur le terrain – Travaux pratiques</p>
<p>Durée</p>	<p>13 semaines de cours par an à la MFR à partir de septembre (contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans). Durée de 910 heures de formation à la MFR sur 2 ans. Dans certains cas le CAPA peut se dérouler sur une année si le parcours antérieur le justifie.</p>

50, Avenue de Rivalta ■ 38450 VIF

Tél. : 04.76.72.51.48 ■ Fax : 04.76.72.43.53 ■ mfr.vif@mfr.asso.fr ■ www.mfrvif.fr ■  www.facebook.com/mfrdevif
Établissement privé de Formation Professionnelle sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture ~ habilité à percevoir la taxe d'apprentissage
N° SIRET : 77964004400029 ■ TVA NON APPLICABLE article 293B du CGI

MFR DE VIF

Centre de Formation aux Métiers de l'Environnement

Formation par alternance

CFA N° UAI : 0382438U - N° OF : 82 38 04660 38

Tarif	Les frais pédagogiques sont gratuits, pris en charge par l'OPérateur de COmpétences de l'entreprise (OPCO) ou par la collectivité. Possibilité d'internat (1560€ par an) ou de demi-pension (676€ par an) Suivant l'OPCO, l'apprenti peut avoir droit à une bourse pour l'achat du premier équipement, une bourse de mobilité, une bourse pour la pension ou la demi-pension (6€ par nuitée, 3€ par repas). Cotisation annuelle à l'association de 100€
Suivi de l'action	Espace numérique ient pour l'organisation générale de la formation Emargements par les apprentis et le formateur – Suivi avec carnet de liaison – Visite de l'entreprise Bulletins semestriels
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap en fonction du diagnostic établi par le référent handicap Réfèrent Handicap : Mme Corinne GAILLARD
Modalités d'évaluation	Evaluation des 7 blocs de compétences par 8 épreuves pratiques ou orales basées sur des situations professionnelles
Indicateurs de résultat	En 2022 : Taux de réussite à l'examen : 63% Taux de poursuite d'études : 33% Taux d'interruption en cours de formation : 7% Taux d'insertion professionnelle : 36% Taux de rupture des contrats à 2 mois : 0% Taux de rupture des contrats en fin de cycle : 7%
Débouchés	Entrée dans la vie active : Métier de jardinier ou d'ouvrier du paysage en entreprise privée, en collectivité publique ou en milieu associatif... Poursuite d'études : BAC PRO Aménagements paysagers BP Aménagements paysagers Acquisition de qualifications complémentaires, CQP (élagage, maçonnerie paysagère...).
Personnes à contacter	Mr Bastien BRIYS : 04.76.72.51.48

50, Avenue de Rivalta ■ 38450 VIF

Tél. : 04.76.72.51.48 ■ Fax : 04.76.72.43.53 ■ mfr.vif@mfr.asso.fr ■ www.mfrvif.fr ■  www.facebook.com/mfrdevif
Établissement privé de Formation Professionnelle sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture ~ habilité à percevoir la taxe d'apprentissage
N° SIRET : 77964004400029 ■ TVA NON APPLICABLE article 293B du CGI